

Séance ordinaire du 16 janvier 2012

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce seizième jour du mois de janvier deux mille douze à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Anne Ladouceur.

Sont absents : le membre du conseil de la Ville Jean-Claude Bouchard et la mairesse.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général et Danielle Bilodeau, greffière.

---

### **CV-2012-00-01**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2012, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire suivante prévue au point 5.5 intitulée :

« **Ressources humaines**

Modification de la classe salariale de certaines classes d'emploi et modification de certaines classes d'emploi

Réf. : RH-2012-007 »

ainsi que par l'ajout de l'affaire suivante :

« **Ressources humaines**

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, concernant un employé du Service de la trésorerie, création d'un poste de technicien en administration à la Direction de la Vie communautaire et abolition du poste de conseiller à la gestion des régimes collectifs et avantages sociaux du Service de la trésorerie

Réf. : RH-2012-011 »

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2012-00-02**

#### **Période de questions**

Environ 30 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

### **CV-2012-00-03**

## **Approbation du procès-verbal des séances ordinaire et extraordinaire du 19 décembre 2011**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'approuver le procès-verbal des séances ordinaire et extraordinaire du conseil de la Ville tenues le 19 décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2012-00-04**

#### **Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 13 décembre 2011**

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 13 décembre 2011 est déposé.

---

### **CV-2012-00-05**

#### **Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, et une employée du Service des matières résiduelles**

Réf. : [RH-2012-003](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, et une employée du Service des matières résiduelles, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-003.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2012-00-06**

#### **Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, et l'employée concernée relativement à sa mutation temporaire**

Réf. : [RH-2012-004](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, et l'employée concernée relativement à la prolongation de sa mutation

temporaire, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-004.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-07**

**Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, et l'employée concernée relativement à la prolongation de son congé sans solde**

Réf. : [RH-2012-005](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, et l'employée concernée relativement à la prolongation de son congé sans solde, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-005.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-08**

**Nomination temporaire d'un contremaître au Service des travaux publics et lettre d'entente à intervenir à cet effet avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927**

Réf. : [RH-2012-006](#)

ATTENDU la tenue d'un processus de sélection ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

De nommer temporairement Luc Castonguay au poste régulier à temps complet de contremaître du Service des travaux publics, pour l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est, au salaire de la classe 3, échelon 1, et aux autres conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail du personnel cadre, pour la période du 16 janvier au 27 avril 2012, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir avec celui-ci ainsi que la lettre d'entente à intervenir à cet effet avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision RH-2012-006.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-09**

**Entente à intervenir avec l'Association des cadres de la nouvelle Ville de Lévis et l'employé concerné**

Réf. : [RH-2012-008](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la nouvelle Ville de Lévis et l'employé concerné par celle-ci, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-008.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-10**

##### **Titularisation d'une technicienne en administration du Service de la trésorerie**

Réf. : [RH-2012-010](#)

ATTENDU l'évaluation de sa supérieure immédiate ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De titulariser Lucie Haince au poste régulier à temps complet de technicienne en administration du Service de la trésorerie.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-11**

##### **Détermination de la date et de la procédure d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition du bâtiment situé au 35-37, côte du Passage (secteur Lévis)**

Réf. : [AGR-2012-003](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De fixer au 21 février 2012 à 18 h 30, la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 15 novembre 2011 autorisant la démolition du bâtiment situé au 35-37, côte du Passage (secteur Lévis) et d'établir la procédure d'audition de l'appel, telle qu'elle est énoncée à l'annexe 5 de la fiche de prise de décision AGR-2012-003.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-12**

##### **Règlement hors cour de la poursuite opposant Les excavations Lafontaine inc. à la Ville**

Réf. : [AGR-2011-063-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De conclure un règlement hors cour de la poursuite opposant Les excavations Lafontaine inc. à la Ville (dossier de la Cour supérieure : 200-17-012709-101), selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision AGR-2011-063-R-1 et d'autoriser Marlyne Turgeon, directrice adjointe des Affaires juridiques et du greffe et assistante-greffière, ainsi que les procureurs de la Ville, Stein Monast, à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2012-00-13**

**Protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet de réaménagement de la Maison des aînés de Lévis**

Réf. : [EI-BI-2012-001](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet de réaménagement de la Maison des aînés de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision EI-BI-2012-001 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2012-00-14**

**Demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds chantiers Canada-Québec concernant la mise en place d'un réseau d'alimentation en eau potable y compris la protection contre les incendies dans le quartier Boutin Nord et Sud (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et engagement de la Ville à l'égard de ces travaux**

Réf. : [EI-GEN-2012-002](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser le Service du génie à présenter une demande d'aide financière concernant la mise en place d'un réseau d'alimentation en eau potable y compris la protection contre les incendies dans le quartier Boutin Nord et Sud (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), dans le cadre du programme Fonds chantiers Canada-Québec, volet grandes villes, sous-volet 2.1 (infrastructures d'eau potable) et de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-15****Approbation des dépenses relatives aux travaux exécutés sur certains chemins municipaux**Réf. : [EI-GEN-2012-004](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 159 859 \$, tels qu'ils sont énumérés à la fiche de prise de décision EI-GEN-2012-004, conformément aux exigences du ministère des Transports, ces travaux ayant été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-16****Contrat de service à intervenir avec la Ressourcerie de Lévis**Réf. : [EI-MR-2012-001](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Janet Jones

De conclure le contrat de service à intervenir avec la Ressourcerie de Lévis concernant la collecte, le transport, le tri et la mise en marché de certaines matières résiduelles, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision EI-MR-2012-001 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce contrat de service.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-17****Engagement de la Ville à l'égard des travaux de construction d'une rue reliant la rue de Vulcain au chemin des Îles (secteur Lévis) et demande au ministère des Transports du Québec**Réf. : [EI-GEN-2011-098](#) et EI-GEN-2011-098-C-1

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation d'un ingénieur quant à la conformité des travaux de construction d'une rue reliant la rue de Vulcain au chemin des Îles (secteur Lévis) à l'autorisation accordée lorsqu'ils seront achevés.

De demander au ministère des Transports du Québec d'analyser la possibilité de réaliser des interventions au carrefour avec feu à la bretelle de sortie de l'autoroute Jean-Lesage, direction est.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-18****Nomination d'un sergent-détective et d'un policier à la Direction du Service de police**Réf. : [POL-2012-001](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De nommer Michaël Anctil au poste de sergent détective permanent de la division enquêtes criminelles et Maxime Bouchard-Mathieu, matricule 517, au poste de policier régulier de la division gendarmerie de la Direction du service de police, à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-19****Cession d'habits et de pièces d'équipements de protection périmés et inutilisables à la Ressourcerie de Lévis**Réf. : [INC-2012-001](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De céder à titre gratuit à la Ressourcerie de Lévis des habits et pièces d'équipements de protection périmés, inutilisables et n'ayant plus aucune valeur marchande, compte tenu des normes en vigueur au Canada, et ce, pour que cet organisme en dispose au bénéfice des pompiers d'Amérique latine.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-20****Décret des travaux de construction d'un terrain de soccer au parc des Grandes-Pointes (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**Réf. : [DVC-EQR-2011-021](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De décréter les travaux de construction d'un terrain de soccer au parc des Grandes-Pointes (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon).

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-21****Attribution d'un contrat pour la location d'appareils multifonctions XEROX**Réf. : [FSA-APP-2011-011](#) et [FSA-APP-2011-011-C-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour la location d'appareils multifonctions XEROX pour l'immeuble situé au 795, Alphonse-Desjardins (secteur Lévis), à XEROX, par l'entremise du Centre de service partagés du Québec, pour une période de 60 mois, pour une dépense estimée à 120 722,45 \$, selon le contrat joint en annexe 2.1 à la fiche de prise de décision FSA-APP-2011-011, et d'autoriser le chef du Service des approvisionnements à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-22**

##### **Modification du Règlement RV-2011-11-08 décrétant des dépenses dans le cadre du programme Agir, volet Habitation (AccèsLogis Québec) du gouvernement du Québec ainsi qu'un emprunt**

Réf. : [URBA-2012-006](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De modifier l'article 1 du Règlement RV-2011-11-08 décrétant des dépenses dans le cadre du programme Agir, volet Habitation (AccèsLogis Québec) du gouvernement du Québec ainsi qu'un emprunt, par la suppression des mots « l'acquisition d'immeubles, la démolition, »

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-23**

##### **Acceptation de l'offre d'achat d'une partie du lot 4 871 081 du cadastre du Québec (Parc industriel Bernières)**

Réf. : [DEV-2012-005](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accepter l'offre d'achat de Vitrierie uni-verre (1987) inc. (ou de toute autre compagnie ou entité juridique sous le contrôle de Sylvain Bouchard ou Georges Jeanneau) d'une partie du lot 4 871 081 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-005, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-24**

##### **Accord de principe pour le dépôt d'une demande de subvention par la Chaire T3E au programme Initiatives écoÉNERGIE de Ressources naturelles Canada pour un projet d'unité de traitement et de valorisation énergétique**

Réf. : [DEV-2012-007](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accepter en principe que la Chaire T3E cite le nom de la Ville comme partenaire potentiel pour la demande de subvention dans le cadre du programme Initiatives écoÉNERGIE de Ressources Naturelles Canada pour un projet d'unité de traitement et de valorisation énergétique, le tout sous réserve d'une analyse plus approfondie de la nature et de la portée de ce projet, notamment au plan réglementaire.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-25**

##### **Acceptation de l'offre d'achat du lot 1 963 180 du cadastre du Québec (Parc industriel Bernières)**

Réf. : [DEV-2012-014](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accepter l'offre d'achat de Les constructions Carrier et Rancourt inc. du lot 1 963 180 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-014, laquelle annule l'offre d'achat acceptée par la Ville par la résolution CV-2011-04-84, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-26**

##### **Modification des résolutions CV-2011-08-33 « Échange du lot 2 154 328 du cadastre du Québec contre les lots 4 836 282 et 4 836 283 de ce cadastre et financement afférent » et CV-2011-07-37 « Échange du lot 4 490 154 et d'une partie du lot 4 490 153 du cadastre du Québec contre le lot 4 607 775 et une partie du lot 4 703 809 de ce cadastre et établissement d'une servitude (rue de l'Aréna, secteur Lévis) »**

Réf. : [DEV-2012-024](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De modifier la résolution CV-2011-08-33 « Échange du lot 2 154 328 du cadastre du Québec contre les lots 4 836 282 et 4 836 283 de ce cadastre et financement afférent » par l'insertion, dans le premier alinéa, après les mots « avec garantie légale, », des mots « le contrat d'échange devant prévoir que les parties renoncent au droit de reprise prévu par la loi, »

De modifier la résolution CV-2011-07-37 « Échange du lot 4 490 154 et d'une partie du lot 4 490 153 du cadastre du Québec contre le lot 4 607 775 et une partie du lot 4 703 809 de ce cadastre et établissement d'une servitude (rue de l'Aréna, secteur Lévis) » par l'insertion, dans le deuxième alinéa, après les

mots « devant prévoir », des mots « que les parties renoncent au droit de reprise prévu par la loi et »

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-27**

**Confirmation relative à l'utilisation de parties du lot 2 157 234 du cadastre du Québec (rue Beaumont, secteur Saint-Romuald)**

Réf. : [DEV-2012-027](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De confirmer que les parties du lot 2 157 234 du cadastre du Québec d'une superficie totale approximative de 2 000 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-027, ne sont plus affectées à l'utilité publique.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-28**

**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-43 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2012 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile**

Réf. : [FSA-TRE-2012-003](#)

Le conseiller Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-43 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2012 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile.

Ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2012, d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville de Lévis situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci.

---

**CV-2012-00-29**

**Adoption du Règlement RV-2011-11-38 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique et de couches réutilisables**

Réf. : [EI-MR-2011-055](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2011-11-38 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique et de couches réutilisables a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir un programme de subvention doté d'une enveloppe budgétaire de 15 000 \$ pour l'acquisition d'un composteur domestique et de couches réutilisables;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2011-11-38 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique et de couches réutilisables.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2012-00-30**

**Adoption du Règlement RV-2011-11-39 modifiant le Règlement RV-2011-11-36 décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au paiement des dépenses excédentaires à celles autorisées au Règlement numéro 145 pourvoyant au paiement des honoraires professionnels relatifs à la poursuite en Cour dans le dossier des infrastructures industrielles et décrétant l'appropriation des deniers nécessaires (400 000 \$) par un emprunt obligataire remboursable en dix (10) ans**

Réf. : [AGR-2011-067](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2011-11-39 modifiant le Règlement RV-2011-11-36 décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au paiement des dépenses excédentaires à celles autorisées au Règlement numéro 145 pourvoyant au paiement des honoraires professionnels relatifs à la poursuite en Cour dans le dossier des infrastructures industrielles et décrétant l'appropriation des deniers nécessaires (400 000 \$) par un emprunt obligataire remboursable en dix (10) ans a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de reporter l'application du règlement RV-2011-11-36 en 2013 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2011-11-39 modifiant le Règlement RV-2011-11-36 décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au paiement des dépenses excédentaires à celles autorisées au Règlement numéro 145 pourvoyant au paiement des honoraires professionnels relatifs à la poursuite en Cour dans le dossier des infrastructures industrielles et décrétant l'appropriation des deniers nécessaires (400 000 \$) par un emprunt obligataire remboursable en dix (10) ans.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-31****Adoption du Règlement RV-2011-11-40 modifiant le règlement RV-2007-06-35 décrétant une dépense et un emprunt de 55 600 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents pour le traitement des eaux**Réf. : [EI-TE-2011-027](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2011-11-40 modifiant le règlement RV-2007-06-35 décrétant une dépense et un emprunt de 55 600 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents pour le traitement des eaux a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de remplacer le montant maximal de la dépense et de l'emprunt fixé à 55 600 000 \$ par le montant maximal de 70 200 000 \$, tout en conservant le même objet et le même terme d'emprunt ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2011-11-40 modifiant le règlement RV-2007-06-35 décrétant une dépense et un emprunt de 55 600 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents pour le traitement des eaux.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2012-00-32****Adoption du Règlement RV-2011-11-42 modifiant le Règlement RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau**Réf. : [FSA-TRE-2011-029-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2011-11-42 modifiant le Règlement RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prolonger jusqu'au 31 décembre 2014 le délai permettant au propriétaire d'un immeuble existant lors de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2006-05-70 de se conformer à ce règlement en procédant à l'installation d'un compteur d'eau ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2011-11-42 modifiant le Règlement RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-33**

**Adoption du Règlement RV-2011-11-41 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2012**

Réf. : [FSA-TRE-2012-004](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement RV-2011-11-41 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2012 a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des six catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les crédits alloués à la Société de transport de Lévis, les dépenses relatives aux dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à une convention ou une entente conclue avec la Société québécoise d'assainissement des eaux;
- d'exiger une compensation de certains propriétaires d'immeubles situés dans le secteur Lévis pour financer une partie de la dette de l'ex-Ville de Lévis pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pluvial et sanitaire ainsi que pour des travaux de voirie exécutés par l'ex-Municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy sur la route Monseigneur-Bourget et sur le chemin des Forts;
- d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2011-11-41 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2012.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-34**

**Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, concernant un employé du Service de la trésorerie, création d'un poste de technicien en administration à la Direction de la Vie communautaire et abolition du poste de conseiller à la gestion des régimes collectifs et avantages sociaux du Service de la trésorerie**

Réf. : [RH-2012-011](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, concernant un employé du Service de la trésorerie, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-011.

De créer un poste de technicien en administration, classe 10, à la Direction de la vie communautaire et d'abolir le poste de conseiller à la gestion des régimes collectifs et avantages sociaux, classe 5, du Service de la trésorerie.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2012-00-35****Période d'intervention des membres du conseil**

Plusieurs membres du conseil prennent la parole.

**CV-2012-00-36****Période de questions**

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires

**CV-2012-00-37****Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

À 20 heures 20, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Anne Ladouceur, mairesse suppléante

Danielle Bilodeau, greffière